

**Union Départementale des syndicats CGT FORCE OUVRIERE
de la Haute LOIRE**



Le Puy, le 5 mai 2015

Pascal SAMOUTH
Secrétaire Général de l'Union
Départementale FORCE OUVRIERE
de la Haute Loire

A
Monsieur l'Ambassadeur
Ambassade d'Espagne
22, avenue Marceau
75008 Paris

Votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur,

Au nom de la Commission Exécutive unanime de l'Union Départementale cgt FORCE OUVRIERE de Haute Loire, je me permets de vous faire part de notre inquiétude face à la gravité et à l'ampleur de la répression antisyndicale qui se développe en Espagne.

Ces dernières années, l'Espagne a connu une aggravation des attaques contre les droits fondamentaux, visant à mettre en cause la liberté d'expression, ainsi que le droit de manifestation inscrit dans la Constitution espagnole. Plus de 300 syndicalistes sont aujourd'hui poursuivis et des peines de prison sont requises contre eux, aux termes de l'article 315.3 du Code pénal.

Cet article permet aux procureurs généraux et aux juges d'inculper et de condamner à des peines de prison des travailleurs et des travailleuses pour l'organisation et la participation à des grèves légales.

En Espagne, de nombreux dirigeants et militants d'organisations syndicales sont mobilisés contre cette véritable machine de guerre antisyndicale et exigent à juste titre l'abrogation de cet article. Différentes démarches ont été entreprises en ce sens dans plusieurs pays.

Pour notre part, nous souhaitons :

- réaffirmer notre solidarité avec les salariés en lutte en Espagne, avec leurs organisations syndicales,
- exprimer notre volonté de voir arrêtées toutes les procédures à l'encontre des militants syndicalistes
- voir abrogé l'article 315 alinéa 3 du Code pénal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

Pascal SAMOUTH

Secrétaire Général